

## DIRECTION DU SERVICE JURIDIQUE ET DU GREFFE

### ENTRÉE EN VIGUEUR RÉSOLUTION NUMÉRO 2020-U59-8

**AVIS PUBLIC** est donné de ce qui suit :

La « Résolution numéro 2020-U59-8, adoptée en vertu du Règlement numéro 2015-U59 – PPCMOI – Projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble – concernant le bâtiment situé au 232, rue Saint-Venant, sur le lot existant 6 380 334 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne – usage de location en court séjour » a été adoptée par le conseil de la Ville le 18 décembre 2020 et **est entrée en vigueur le 22 janvier 2021.**

Un certificat de conformité a été émis le 22 janvier 2021 à la suite de l'approbation de cette résolution par le conseil de la MRC des Laurentides, laquelle est réputée conforme aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire.

L'objet de cette résolution est décrit dans son titre.

La résolution est disponible pour consultation sur le site Internet de la Ville par le biais de la section « Procès-verbal (séance du 18 décembre 2020) » et à l'hôtel de ville sis au 50, rue Saint-Joseph à Sainte-Agathe-des-Monts, du lundi au vendredi, de 8 heures à 17 heures (sauf les jours fériés).

Fait et donné à Sainte-Agathe-des-Monts, le 28 janvier 2021

Me Stéphanie Allard, greffière